

République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230704-DEL2023-S05006-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 juillet 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 juin 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE (à partir de 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (à partir de 20h20), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY (à partir de 20h15), M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, M. SIBON, Mme CATAU, M. RIBEYRE (jusqu'à 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (jusqu'à 20h20), M. CLAUSSMANN, Mme MARTY (jusqu'à 20h15), Mme PETIT.

Procurations : M. BARBIER a donné pouvoir à Mme CANTET, Mme COLOMBEL à Mme DE PERIER, M. MAINGUY à Mme MARIAUD, Mme CATAU à M. VINCENT, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n° 2023/S05/006

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et

suyvants ;

Vu la délibération n°2023/S03/006 du 30 mai 2023 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu le projet du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2023 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs des agents communaux afin de suivre l'évolution des besoins de la commune en matière d'emplois ;

Considérant que le conseil municipal crée les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et supprime des effectifs les emplois non susceptibles d'être pourvus ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 27 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1 : DECIDE la suppression des postes suivants :

- Les suppressions de postes (grades) suite à nomination pour avancement de grade, mutation, départ de la collectivité ou réexamen du grade cible pour les recrutements se décomposent comme suit :

<b>Nombre de postes</b>	<b>Grade</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Motif</b>
3	Attaché	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
4	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
2	Rédacteur principal de 2ème classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
2	Rédacteur	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement

4	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
6	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
3	Ingénieur	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
5	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
1	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
1	Animateur	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement

- Les suppressions de postes (emplois) suite à la réorganisation du Service Entretien et Maintenance des Bâtiments et à la réorganisation du Service Restauration Gardiennage Entretien des locaux se décomposent comme suit

<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions</b>
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Responsable Adjoint de la Régie bâtiment
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Responsable de la Régie bâtiment
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe plomberie
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe magasinier
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe Electricité éclairage public
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Coordonnateur Restauration

Ces suppressions sont liées à des réorganisations de services.

Article 2 : DECIDE la création des emplois permanents suivants :

- Les créations de postes (emplois) correspondent à des besoins pour des recrutements à venir, les crédits sont inscrits au budget :

<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions</b>
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Responsable de la Régie Bâtiment secteur 1
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Responsable de la Régie Bâtiment secteur 2
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Electricien éclairage public
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Magasinier
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agent de restauration
10	Adjoints d'animation	Temps complet	37 heures 30	Animateurs
1	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaire administratif au Service Restauration Gardiennage Entretien des Locaux
1	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaire administratif au Service Relations Publiques
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agent d'exploitation des équipements sportifs au Service des Sports
1	Animateur	Temps complet	37 heures 30	Responsable Action Jeunesse
1	Animateur	Temps complet	37 heures 30	Responsable Adjoint Accueil de loisirs
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Technicien spectacles polyvalent
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Gardien de Square
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	A.S.V.P

1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Chef de salle C.S.U
2	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaires budgétaires et comptables
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Conservateur du Cimetière
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Conseiller Juridique
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Coordinateur administratif Pole DESC
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Coordinateur administratif Direction de l'Espace Public
1	Assistant de conservation	Temps complet	37 heures 30	Archiviste
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Technicien spectacles polyvalent
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Régisseur Général
2	Animateur	Temps complet	37 heures 30	Directeurs ALSH
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaire administratif
2	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agents de Restauration
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Coordinateur Restauration
5	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet	37 heures 30	Auxiliaire de puériculture
8	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agents de puériculture
2	Educateur de jeunes enfants	Temps complet	37 heures 30	Educateurs de jeunes Enfants
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Référent des travaux délégués
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe serre et jardinage pédagogique
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Responsable de secteur Gestion de l'eau
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe Espaces Verts
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Jardinier
6	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agents de restauration

- Les créations de postes (grades) à l'effectif budgétaire correspondent à des besoins pour des recrutements à venir :

<b>Nombre de postes</b>	<b>Grade</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Motif</b>
10	Adjoints d'animation	Temps complet	37 heures 30	Créations de postes
5	Animateurs	Temps complet	37 heures 30	Pour nominations suite promotion interne et recrutements
29	Adjoints techniques	Temps complet	37 heures 30	Pour recrutements
1	Assistant de conservation	Temps complet	37 heures 30	Pour recrutement
5	Auxiliaires de puériculture	Temps complet	37 heures 30	Pour recrutements

Article 3 : ACTE que tous les emplois ouverts au recrutement doivent être, en priorité, pourvus par des agents fonctionnaires titulaires et qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par dérogation, la Collectivité peut pourvoir les emplois permanents par des agents contractuels de droit public recrutés sur la base des articles L332-14, L332-8 1°, L332-8 2°, L332-12, L326-1, L352-4 et L352-5 du code général de la fonction publique.

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs ci annexé.

Article 5 : IMPUTE les dépenses afférentes aux emplois figurant dans le tableau visé à l'article 1, sur le budget communal.

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON.

et 4 abstentions :

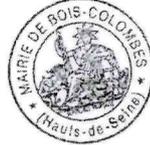
M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves REVILLON

*Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 12 JUIL 2023  
Et de la publication le 12 JUIL 2023*